

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 15 mars 2018 à 18h30,****À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Thibaut GUIGUE Arrivée après la 14 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Jean-Claude CAGNON
4	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
7	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	Arrivée après la 12 <sup>ème</sup> délibération
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Jérôme DARVEY
9	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	Arrivée après la 25 <sup>ème</sup> délibération
10	AIX-LES-BAINS	T	* André GIMENEZ	
11	AIX-LES-BAINS	T	Fabrice MAUCCI	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Arrivé après la 12 <sup>ème</sup> délibération
15	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	Arrivée après la 6 <sup>ème</sup> délibération
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
24	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Arrivée après la 6 <sup>ème</sup> délibération
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
28	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
30	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
31	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Départ après la 30 <sup>ème</sup> délibération
32	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
33	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
34	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	S	Louis ALLARS	
39	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
40	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
41	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
42	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN Arrivé après la 12 <sup>ème</sup> délibération
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
45	VOGLANS	T	Martine BERNON	

22 communes présentes



**Absents excusés :**

CHANAZ  
CONJUX  
MERY  
SAINT OURS  
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
VIONS

Yves HUSSON  
Claude SAVIGNAC  
Eudes BOUVIER  
Christian REBELLE  
Denise de MARCH  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

**Autres présents non votants :**

Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Olivier VERDENAL  
Véronique MERMOUD  
Sophie CASSARO  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur financier  
Responsable service Urbanisme – Habitat – Foncier  
Responsable service Tourisme  
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 8 mars 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 398 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 32 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (36 titulaires et 2 suppléants), et 43 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 30 Année : 2018  
Exécutoire le : 20 MARS 2018  
Affichée le : 20 MARS 2018  
Visée le : 20 MARS 2018

### TOURISME Véloroutes ViaRhôna et V63

#### Soutien financier à la Compagnie des Bateaux pour l'aménagement d'un bateau pour l'accueil de cyclotouristes

Les véloroutes ViaRhôna et V63 font partie du schéma national des véloroutes et voie vertes et sont aussi identifiées par la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de la mise en tourisme des itinéraires prioritaires.

Le tourisme à vélo est une filière économique en plein essor. Le baromètre du tourisme à vélo 2017 indique une dépense moyenne de 70 €/jour/personne et une retombée économique globale d'environ 20 000 €/km/an.

Sur le territoire de Grand Lac, deux grands itinéraires sont présents :

- ViaRhôna : le long du Rhône en Chautagne (infrastructure gérée par le département de la Savoie)
- V63 : jalonnée en juillet 2017 et connectée à la ViaRhôna au niveau de Chanaz

La continuité de l'itinéraire V63 n'est cependant pas assurée au niveau de la route départementale 991 entre Brison-Saint-Innocent et Chindrieux. Le département de Savoie ne souhaite pas que cette portion soit jalonnée au vu de sa dangerosité.

C'est pourquoi un report multimodal a été mis en place :

- soit par le train entre la gare de Vions-Chanaz et Aix-les-Bains (selon les horaires SNCF)
- soit par bateau entre Chanaz et Aix-les-Bains

Toutefois, l'accueil des cyclotouristes et de leurs vélos, assuré sur les navettes classiques de la Compagnie des Bateaux Aix-les-Bains Riviera des Alpes, ne se déroule pas dans les meilleures conditions. En effet, la montée des vélos sur le bateau et leur stockage demande de la manutention et il s'avère difficile d'accueillir des groupes.

C'est pourquoi la Compagnie des Bateaux souhaite adapter le bateau « Le Savière » pour assurer un transit des cyclotouristes entre Chanaz et Aix-les-Bains. Ainsi, les utilisateurs de la ViaRhôna auront la possibilité de venir jusqu'à Aix-les-Bains et inversement les habitants des pôles urbains de Chambéry et Aix-les-Bains auront la possibilité de se rendre sur la ViaRhôna de manière originale et sécurisée.

Pour ce faire, une plate-forme à l'arrière du bateau sera créée pour le stockage d'une quarantaine de vélos, la cabine sera réaménagée pour accueillir 50 passagers et la motorisation du bateau sera rendu plus performante.

La Compagnie des Bateaux s'engage à mettre en place des navettes régulières, entre Aix-les-Bains et Chanaz, sur la période entre juin et septembre avec deux allers-retours par jour et à desservir les sites de Hautecombe, Conjux et Chindrieux.

Les travaux sont estimés à 185 000 € HT répartis comme suit :

Etude technique et conformité	15 000 €
Modification du pont arrière, réfection des toilettes	50 000 €
Refonte cabine pilotage et cabine passagers, climatisation	60 000 €
Motorisation	45 000 €
Outils numérique pour réservation et suivi d'exploitation	15 000 €

La Cie des Bateaux a établi le plan de financement ci-après :

Etat / FNADT (Plan Rhône)	37 000 €	20%
Région Auvergne Rhône Alpes	37 000 €	20%
Département de Savoie	30 000 €	16%
Grand Lac	20 000 €	11%
<b>Total subventions publiques</b>	<b>124 000 €</b>	
CNR	37 000 €	20%
Autofinancement	24 000 €	13%
<b>Total financement privé</b>	<b>61 000 €</b>	
	<b>185 000 €</b>	<b>100%</b>

La Compagnie des Bateaux prendra en charge le déficit d'exploitation lié à ce nouveau service.

S'agissant d'une aide directe à une entreprise privée, Grand Lac doit mettre en place une "convention pour la mise en œuvre des aides économiques" avec la Région Auvergne Rhône Alpes compétente en matière d'intervention économique.

De plus, une convention entre Grand Lac et la Cie des Bateaux Aix-les-Bains Riviera des Alpes sera mise en place afin d'encadrer les engagements de Grand Lac et de la Cie des bateaux.

La subvention Grand Lac est inscrite au budget 141-08 pour l'année 2018.

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE le Président à signer la convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes et tous les actes nécessaires à son exécution ;
- AUTORISE le Président à signer la convention avec La Cie des Bateaux Aix les Bains Riviera des Alpes et tous les actes nécessaires à son exécution ;
- AUTORISE le Président à verser une subvention de 20 000 € à la Cie des Bateaux Aix-les-Bains Riviera des Alpes.

Aix-les-Bains, le 15 mars 2018

Le Président,  
Dominique DORD



- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 70</li><li>- Présents : 45</li><li>- Votants : 52</li><li>- Pour : 52</li><li>- Contre : 0</li><li>- Abstentions : 0</li><li>- Blancs : 0</li></ul> |
|--|



# CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU SOUTIEN FINANCIER DE GRAND LAC A L'AMENAGEMENT D'UN BATEAU POUR L'ACCUEIL DES CYCLOTOURISTES

## ENTRE

GRAND LAC, communauté d'agglomération, domiciliée 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix les Bains, représentée par son Président, M. Dominique DORD, dûment habilité par délibération du conseil communautaire du 15 mars 2018,

Ci-après désigné par les termes « GRAND LAC »,

## ET

La Compagnie des Bateaux du Lac du Bourget, domiciliée Le Grand Port, 73100 Aix les Bains, représentée par son Président, Monsieur Philippe GAUSSET,

Ci-après désignée par les termes « Cie des Bateaux »,

Il est convenu de qui suit :

## PREAMBULE

*Les véloroutes ViaRhôna et V63 font partie du schéma national des véloroutes et voie vertes et sont aussi identifiées par la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de la mise en tourisme des itinéraires prioritaires.*

*Sur le territoire de Grand Lac, deux grands itinéraires sont présents :*

- *ViaRhôna : le long du Rhône en Chautagne (infrastructure gérée par le département de la Savoie)*
- *V63 : jalonnée en juillet 2017 et connectée à la ViaRhôna au niveau de Chanaz*

*La continuité de l'itinéraire V63 n'est cependant pas assurée au niveau de la route départementale 991 entre Brison-Saint-Innocent et Chindrieux. Le département de Savoie ne souhaite pas que cette portion soit jalonnée au vu de sa dangerosité.*

*C'est pourquoi un report multimodal a été mis en place :*

- *soit par le train entre la gare de Vions-Chanaz et Aix-les-Bains (selon les horaires SNCF)*
- *soit par bateau entre Chanaz et Aix-les-Bains*

1500 boulevard Lepic  
CS 20606  
73106 AIX-LES-BAINS CEDEX

Téléphone : 04 79 35 00 51  
Fax : 04 79 35 70 70

[www.grand-lac.fr](http://www.grand-lac.fr)

*Toutefois, l'accueil des cyclotouristes et de leurs vélos, assuré sur les navettes classiques de la Compagnie des Bateaux Aix les Bains Riviera des Alpes, ne se déroule pas dans les meilleures conditions de confort et de sécurité. En effet, la montée des vélos sur le bateau et leur stockage demandent de la manutention et il s'avère difficile d'accueillir des groupes.*

*C'est pourquoi la Compagnie des Bateaux souhaite adapter le bateau « Le Savière » pour assurer un transit des cyclotouristes entre Chanaz et Aix-les-Bains. Ainsi les utilisateurs de la ViaRhôna auront la possibilité de venir jusqu'à Aix-les-Bains et inversement les habitants des pôles urbains de Chambéry et Aix-les-Bains auront la possibilité de se rendre sur la ViaRhôna de manière originale et sécurisée.*

*Pour ce faire, une plate-forme à l'arrière du bateau sera créée pour le stockage d'une quarantaine de vélos, la cabine sera réaménagée pour accueillir 50 passagers et la motorisation du bateau sera rendu plus performante.*

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du soutien financier de Grand Lac à la Cie des Bateaux pour l'aménagement du bateau « Le Savière » destiné à assurer le transit des cyclotouristes entre Aix les Bains et Chanaz.

## **ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la réalisation des travaux d'aménagements du bateau.

## **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE GRAND LAC**

Grand Lac s'engage à :

- allouer un soutien financier de 20 000€ à la Cie des Bateaux pour la réalisation des travaux d'aménagement du bateau (versement à l'issue de la réalisation des travaux en une seule fois).
- indiquer à la Cie des bateaux que cette aide est autorisée par la Région Auvergne Rhône Alpes conformément au SDREII (Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation) et à la loi NOTRE.
- communiquer sur cette nouvelle offre via son Office de Tourisme Intercommunal et auprès de ses partenaires institutionnels.

## **ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA CIE DES BATEAUX**

La Cie des Bateaux s'engage :

- à effectuer les travaux nécessaires à l'accueil d'une cinquantaine de passagers et d'une quarantaine de vélo.
- à assurer des navettes régulières entre Chanaz et Aix les Bains soit 2 allers-retours par jour entre juin et septembre sur les 3 saisons touristiques suivant la réalisation de l'aménagement du bateau. En dehors de cette période, la Cie de Bateaux est libre de mettre en place les navettes selon les demandes.
- à ajuster les horaires des navettes au vu du fonctionnement du service afin de le rendre optimal.
- à prévoir un arrêt régulier à Hautecombe ainsi que sur demande à Conjux et Chindrieux. En pleine saison, un service régulier sera mis en place le week-end sur Conjux ou Chindrieux (sous réserve de conditions favorables à l'accostage).
- à assurer une communication adaptée aux différentes formules de service mise en place.
- à demander le label « accueil vélo ».
- à prendre en charge l'éventuel déficit d'exploitation de cette navette.
- à remboursement le soutien financier en cas de non-respect de la présente convention.

## **ARTICLE 5 : RESILIATION – MODIFICATION**

Toute modification ou révision de la présente convention sera faite par avenant et devra avoir été approuvée par les deux parties.

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties à l'issue d'un préavis de 6 mois.

Fait à Aix-les-Bains, le .....  
En deux exemplaires.

Pour Grand Lac, Communauté d'Agglomération  
Monsieur Dominique Dord

Pour la Cie des Bateaux du Lac du Bourget  
Monsieur Philippe Gausset

PROJET

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Tourisme - Véloroutes Viarhônga et V63 - Soutien financier à la Compagnie des Bateaux pour l'aménagement d'un bateau pour l'accueil de cyclotouristes

---

**Date de transmission de l'acte :** 20/03/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 20/03/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2301 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180315-d2301-DE

---

**Date de décision :** 15/03/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Amenagement du territoire